



La septième Assemblée de personnes déléguées de l'année se tiendra le 18 mars, à 17 h 45, à la Plaza Antique. À l'ordre du jour notamment, alour-dissement de la tâche et consultation collective en CPEPE, médiation préventive avec le CSSDM, modifications à la *Politique de désignation des membres*, ajout à la délégation du Congrès, nominations au CPPE et choix de la firme comptable.

#### L'AIR DU TEMPS

... des sucres!



# PARLANT DE RESPECT

En octobre 2023, le gouvernement a annoncé la mise en place de la Semaine de la prévention de la violence et de l'intimidation dans les écoles. L'objectif, fort louable, était de créer un moment où toutes et tous les élèves et l'ensemble du personnel scolaire parleraient de la lutte contre la violence et l'intimidation. Nous saluons l'initiative du gouvernement et nous sommes soulagé-e-s qu'il se penche enfin sur ce dossier fort préoccupant.

Cependant, la Fédération autonome de l'enseignement (FAE) a appris à la dernière minute, soit quelques jours avant le congé de la relâche, que cet événement se tiendra dans la semaine du 17 mars. Le ministère de l'Éducation a planifié des activités pour tous les jours de la semaine. Le lundi, un moment d'arrêt national a notamment été fixé de 9 h 45 à 10 h 45, pour regarder une vidéo en direct dans laquelle le ministre Drainville inviterait les élèves à réfléchir en simultané à l'importance des relations respectueuses! Allez hop les profs, peu importe ce que vous aviez planifié pour ce moment, il faut suivre unilatéralement, tout le monde en même temps, le « show » du ministre de l'Éducation. Le ministère s'attendait à ce que nous usions de souplesse dans l'application de nos conventions collectives pour que l'événement puisse se tenir selon ses modalités. Il y a une journée pédagogique, des examens, une récréation, une sortie au théâtre? Adaptez-vous, faites en sorte que ça fonctionne dans votre école! Un peu plus de délicatesse aurait été de mise.

#### **AU CSSDM**

Le Centre de services scolaires de Montréal (CSSDM) nous a informé-e-s que vous seriez consulté-e-s en Comité de participation des enseignantes et des enseignants aux politiques de l'école sur tous les aspects de la semaine. La participation à l'événement du lundi 17 mars se fera sur une base volontaire. Si l'horaire le permet, la présentation pourra être écoutée en temps réel, sinon elle pourra être reprise à un autre moment. Le CSSDM nous assure ne pas vouloir modifier l'horaire de l'école ou apporter des modifications à la tâche des titulaires et des spécialistes. Il n'a pas non plus l'intention de modifier la date d'une journée pédagogique, s'il y en avait une prévue dans la semaine du 17 mars. Si ce n'est pas de cette façon que la semaine est vécue dans votre établissement, contactez la ou le membre du Conseil d'administration responsable de votre établissement.

#### **SUJETS IMPORTANTS**

Nous considérons que la violence et l'intimidation sont des sujets très importants. Tous les jours, des enseignantes et des enseignants

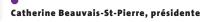


subissent de la violence dans leur milieu de travail. La réussite d'une semaine portant sur ces problématiques nécessite une réflexion concertée ainsi qu'une planification sérieuse et adéquate. Elle ne doit pas être précipitée et, surtout, loin de la réalité des acteurs du milieu.

Ces thèmes — l'intimidation, la violence physique, verbale et psychologique — sont abordés de façon récurrente en comités paritaires. Il n'est effectivement pas rare d'entendre des enseignantes et enseignants parler de sentiment d'insécurité ressenti dans leur milieu de travail. L'enjeu n'est pas visible que dans les écoles spécialisées, il l'est également dans tous les établissements de tous les secteurs. Si l'on parle de plus en plus de violence, c'est qu'elle augmente, mais aussi que la tolérance face à ces événements diminue et c'est une bonne chose!

Dans son *Plan de prévention de la violence et de l'intimidation 2023-2028*, le ministère de l'Éducation demande aux centres de services scolaires de lui envoyer annuellement des statistiques à ce sujet. Pour qu'elles soient représentatives de ce que vous vivez dans votre établissement, il est important de recenser tous les événements problématiques. C'est pourquoi nous vous demandons de remplir les <u>formulaires T075 et T124</u> chaque fois que vous devez déclarer un acte de violence. Si ce n'est pas fait, faute de temps ou autre, la réalité est faussée. Nous savons que cette tâche tombe souvent loin dans les priorités des profs, mais elle est essentielle. Nous avons besoin d'un portrait juste sur la situation, c'est notre meilleur levier pour agir! Maintenant, espérons qu'en 2026 cette

semaine thématique sera un réel outil pour s'attaquer à ces enjeux qui empoisonnent malheureusement le quotidien de plusieurs actrices et acteurs du milieu de l'éducation.



## TROP CHAUD POUR APPRENDRE

Chaque année, les élèves et les profs présentes dans les établissements du CSSDM endurent des épisodes de chaleur extrême. Les recherches récentes démontrent que le nombre de journées chaudes dans les écoles continuera d'augmenter. Les effets néfastes sur les apprentissages des élèves sont démontrés. C'est sans parler des risques pour la santé et la sécurité des enseignantes et enseignants occasionnés par les périodes de canicule. Cet enjeu ne peut pas être ignoré plus longtemps!

C'est pourquoi l'Alliance mène actuellement une campagne de mobilisation pour trouver et appliquer des solutions au problème récurrent de chaleur dans les écoles et centres du CSSDM. La première étape est de vous réunir en assemblée syndicale pour déterminer vos demandes. Les personnes déléguées ont assisté à une présentation lors de l'APD de février et ont recu toute la documentation nécessaire par courriel. Celle-ci est aussi disponible sur le site de l'Alliance.

Organisez une rencontre syndicale et passez à l'action! Les membres du Conseil d'administration demeurent disponibles pour venir vous rencontrer dans vos établissements et vous soutenir dans votre mobilisation.

Marie Contant, vice-présidente Élyse Bourbeau, secrétaire-trésorière Alexis Richard, conseiller











### **TUTORAT PAYÉ** AU 1/1000° À L'AUTOMNE 2024? **CONTACTEZ-NOUS!**

Plusieurs d'entre vous ont, depuis le début de l'année, effectué des périodes de tutorat.

Avant le 5 décembre 2024, le paiement des périodes de tutorat ou de coenseignement entrait, dans de nombreux cas, dans le fameux plan de rattrapage mis en place par le ministre de l'Éducation pour les élèves privé·e·s de jours de classe en raison de l'arrêt de services éducatifs à l'automne 2023.

Le plan prévoyait initialement différents modes de rémunération, en considérant la convention collective en vigueur à l'époque (janvier 2023), avec un choix de la rémunération la plus avantageuse pour l'enseignant.

Depuis le début de l'année scolaire 2024-2025, l'Entente nationale prévoit cependant une rémunération au taux du 1/1000e rehaussé de 33 % pour l'enseignante régulière ou l'enseignant régulier qui assume une tâche à 100% et qui effectue des périodes additionnelles de soutien pédagogique à l'intérieur de son amplitude hebdomadaire.

Or, il a été porté à notre connaissance que le Centre de services scolaire de Montréal (CSSDM) continuait de rémunérer au taux du 1/1000e les enseignantes et enseignants qui ont une tâche à 100% sans octroyer le rehaussement de 33 %. Le CSSDM a affirmé que le paiement au 1/1000e s'appliquait en matière de rattrapage, peu importe le pourcentage de tâche.

L'Alliance a déposé un grief syndical pour contester l'interprétation et les paiements de tutorat effectués par le CSSDM à l'intérieur du plan de rattrapage. Nous vous demandons donc de communiquer avec nous si vous avez une tâche à 100%, que vous avez fait du tutorat et que vous avez été rémunéré·e·s au taux de 1/1000e à un quelconque moment entre le 28 août et le 5 décembre 2024.



Caroline Brodeur, conseillère

Le BIS est publié chaque semaine par le Service des communications Coordination : Annie Favreau • Éditique : Marie-France Beaucher

**ALLIANCE DES PROFESSEURES PROFESSEURS** MONTREAL

